

Editorial



Chères lectrices, chers lecteurs

Nous avons décidé pour cette édition de privilégier deux thématiques qui font la part belle à l'interdisciplinarité ainsi qu'à la nécessaire collaboration entre les différentes directions de l'Etat.

Nous aborderons d'abord le sujet de la politique familiale, qui influence de manière essentielle l'évolution de notre société. La conciliation entre vie familiale, vie professionnelle et parentalité est une préoccupation majeure du canton de Fribourg. S'il peut être fier des mesures mises en place depuis plusieurs années pour soutenir les familles dans toute leur diversité, il lui faut néanmoins adapter constamment sa politique aux attentes et aux nouveaux besoins des familles.

Les mesures de politique familiale ne sont pas le seul apanage de la DSAS, mais elles relèvent aussi d'autres directions. La nouvelle organisation de la DSAS qui intègre depuis janvier 2010 le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) et l'engagement d'un coordinateur en matière de politique familiale devraient permettre de développer une approche plus stratégique et une vision globale, intégrant les divers domaines et services de l'Etat. Nous nous réjouissons de développer cette collaboration. Je saisis également cette occasion pour souhaiter la bienvenue à l'ensemble de l'équipe du BEF, et me réjouis que ma Direction puisse compter sur sa précieuse expertise.

La deuxième thématique abordée dans ce bulletin d'information est le projet « Senior+ », qui représente également un enjeu majeur de société. Ses objectifs sont à la hauteur des profonds changements démographiques que nous allons devoir affronter dans un futur proche. C'est à une véritable mutation de notre société qu'il faut nous préparer. Si les dispositifs fédéraux, cantonaux ou communaux sont déjà très denses, le fonctionnement de la politique en faveur des personnes âgées est encore compliqué et enchevêtré, principalement en raison d'un manque de vision globale et donc de cohérence. Ce projet encore est placé sous le signe de la collaboration, car une politique de la personne âgée intègre toutes les directions de l'Etat, ainsi que l'ensemble du réseau existant.

Il me reste à vous souhaiter, à toutes et à tous, une bonne lecture et une année 2010 pleine de bonheur.

Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat

INFORMATION

Politique familiale: enjeux et échéances



Le canton de Fribourg manifeste depuis plusieurs années une volonté déterminée de soutenir la famille et se distingue avantageusement par rapport à d'autres cantons.

Mais comme les mesures de politique familiale couvrent des domaines divers, il est difficile de vérifier leur impact et leur pertinence de manière systématique. Que ce soient les allocations familiales, les allocations maternité, les prestations complémentaires pour familles, toutes envisagent un soutien matériel aux familles sous différentes formes. Dans un autre domaine, l'introduction de la 2ème année d'école enfantine a non seulement des répercussions sur l'organisation familiale, mais aussi sur les structures d'accueil de la petite enfance. D'autres mesures, enfin, comme par exemple la déduction des frais de garde, relèvent du domaine économique.

Il importe aujourd'hui de suivre les divers chantiers et de développer une vision globale

des besoins des familles du canton et des divers enjeux qui l'attendent ces prochaines années en matière de politique familiale. Ainsi, une bonne coordination s'avère essentielle pour développer une véritable stratégie cantonale.

SOMMAIRE

PAGE 2

- Une nouvelle organisation
- Interview de Jean-Claude Simonet

PAGE 3

- Le BEF intègre la DSAS dès le 1er janvier 2010
- Actualités

PAGE 4

- Le projet « Senior+ » veut valoriser la vie et les compétences des seniors
- Interview croisée avec Michel Blum et Judith Camenzind

Une nouvelle organisation

Le Conseil d'Etat a ainsi fait un premier pas dans ce sens: Sur demande de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) et de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS), le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) a été rattaché à la DSAS. Cette dernière dispose des principaux budgets et de plusieurs prérogatives législatives pour les prestations allouées aux familles. L'expertise et la notoriété du BEF lui seront un appui important dans la réalisation d'une stratégie cantonale. Un deuxième pas a été celui de la création d'un poste de coordinatrice, ou de coordinateur en matière de politique familiale que le Conseil d'Etat a accepté sur demande de la DSAS.

Ce poste sera assumé dès le 1er janvier 2010 par l'actuel conseiller scientifique du Service de l'action sociale (SASoc), Jean-Claude Simonet. Le SASoc observe, à travers ses activités dans les domaines de l'aide sociale, de l'asile, des avances et du recouvrement de pensions alimentaires, de l'aide aux victimes d'infraction et de la promotion de l'action sociale, les difficultés auxquelles sont parfois confrontées les familles. Il était ainsi logique que le service, qui s'investit depuis plusieurs années dans ces questions et qui dispose en Jean-Claude Simonet d'un spécialiste reconnu de la politique familiale fribourgeoise et suisse, soit désigné pour assurer la coordination des travaux menés en cette matière.

Interview de Jean-Claude Simonet



Jean-Claude Simonet est âgé de 49 ans. Ce père de quatre enfants a obtenu son diplôme à la chaire de travail social de l'Université de Fribourg en 1989. Il est engagé depuis dix ans au sein du SASoc d'abord en qualité de collaborateur scientifique puis, depuis avril 2004, comme conseiller scientifique chargé notamment de la coordination des mesures d'insertion sociale et des questions de politique familiale. Il est actuellement vice-président de l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS) et membre de différents comités et commissions.

Quelle est votre définition d'une politique familiale ?

Cette politique est typiquement interdisciplinaire et se situe à la croisée de divers domaines et conceptions de la politique sociale. Concrètement, la collectivité et les familles sont appelées à agir en complémentarité. Les familles fournissent à la société des prestations inestimables : elles assurent l'éducation des enfants, soutiennent leurs membres malades, transmettent des savoirs et des valeurs, accomplissent les tâches

domestiques. Afin d'assurer leurs tâches et responsabilités, les familles ont besoin de conditions-cadres favorables et parfois d'un soutien spécifique. Dès lors, la collectivité est appelée à conduire une politique volontaire (stratégique, exécutive, coordinatrice) pour affirmer et renforcer la compétence des familles dans l'accomplissement des tâches qui leur sont propres, compenser leurs charges particulières et réduire les inégalités dont elles font l'objet. S'appuyant sur un ensemble d'actions, de prestations économiques et de services, cette politique doit évidemment prendre en considération la multiplicité des types de familles dans notre société moderne.

Quelles expériences jugez-vous utiles pour assurer la coordination de la politique familiale ?

Les travaux menés aussi bien dans le cadre de la commission cantonale pour une politique familiale globale que dans celle de l'égalité hommes-femmes et de la famille ou celle contre la violence conjugale ainsi que ma participation au comité de pilotage en matière de coordination des mesures de la politique familiale instauré par le Conseil d'Etat m'ont permis d'acquérir une vision d'ensemble du dispositif et de ses orientations ainsi qu'une connaissance des nombreux acteurs impliqués dans sa mise en œuvre. C'est important parce que la politique familiale est par définition une tâche transversale, qui touche de nombreux secteurs avec lesquels elle s'inscrit dans un rapport de complémentarité. A travers ces échanges et avec mon expérience dans le domaine de l'aide sociale et de l'insertion, où j'ai côtoyé les problématiques aussi bien des familles en situation de précarité que celle des familles monoparentales ou celle des jeunes en difficulté, j'ai pu mieux cerner la situation des familles et leurs

besoins. Les nombreux projets dans lesquels j'ai eu l'occasion de contribuer à la coordination des services et de leurs prestations, notamment dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle, m'ont aussi familiarisé avec la dynamique des échanges interorganisationnels et les stratégies favorisant la concertation et la coordination.

Pouvez-vous donner un aperçu des travaux en cours ?

Les projets actuellement sur le métier s'orientent essentiellement dans deux directions. Il y a d'abord une meilleure prise en compte des charges qu'entraînent les enfants pour les familles qui s'illustre par l'instauration d'allocations maternité et de prestations complémentaires en faveur des familles. Ces prestations devraient réduire le risque de pauvreté auquel les familles sont particulièrement exposées. L'autre grand chantier porte sur les moyens visant à faciliter encore la conciliation de la vie familiale avec le travail. Ceci se traduit notamment par la mise sur pied d'une loi sur les structures d'accueil de la petite enfance. Ces projets répondent par ailleurs tous à des objectifs constitutionnels.

Quelles sont les prochaines échéances en matière de politique familiale ?

Une prochaine échéance sera le démarrage des travaux, début 2010, pour la mise en place et l'organisation d'un guichet social. S'il est destiné à l'ensemble du public, ce guichet généraliste d'orientation n'en est pas moins la réalisation d'un objectif de politique familiale. Destiné à consolider l'information dans le domaine social au sens large, ce guichet répondra aussi au besoin d'information des familles qui avait été mis en exergue en 2004 dans le rapport pour une politique familiale globale à l'attention du Conseil d'Etat.

Le BEF intègre la DSAS dès le 1er janvier 2010

Le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille (BEF) constitue une plate-forme dans le canton de Fribourg pour la lutte contre les inégalités de genre et les discriminations. Il travaille de concert avec la Commission de l'égalité hommes-femmes et de la famille, les autres bureaux de l'égalité suisses, les associations et les professionnel-le-s concerné-e-s par les politiques de la famille et de l'égalité. Il est aussi un acteur essentiel œuvrant pour la réalisation d'une politique familiale globale. Ses actions principales se traduisent sous la forme de publication de brochures

ou de sites Internet sur les grands thèmes de l'inégalité et des politiques familiales, ainsi que diverses prises de positions et des campagnes d'information, des journées de sensibilisation de toute la population.

Intégration du BEF à la DSAS

Dès le 1er janvier 2010, le BEF sera rattaché à la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS). Cela dans le but de grouper les compétences et de contribuer à développer une politique familiale globale. Après plusieurs années de gestion en job-sharing,

l'organisation du bureau a été adaptée. C'est Geneviève Beaud Spang qui a repris l'entière responsabilité du BEF. Elle est secondée par Emmanuelle Zingg, collaboratrice administrative, Nathalie Liaudat, juriste et Anita Balz, collaboratrice scientifique nouvellement engagée.

Actions et projets

Le 25 novembre dernier s'est tenue la journée internationale contre les violences faites aux femmes. Elle a été marquée par une campagne d'affichage notamment en ville de Fribourg.

Complétant la Journée des filles – Projets pour les garçons, le projet « Profil+ » est à venir. Il consiste à préparer les jeunes en fin d'apprentissage à la vie professionnelle et à augmenter leurs chances d'entrer sur le marché du travail.

L'un des domaines prioritaires du BEF est l'information. Il dispense ses informations auprès des professionnel-le-s et des milieux intéressés, mais a également pour mission de renseigner l'ensemble de la population. Depuis peu, il met à disposition sur Internet le Classeur des familles. Celui-ci rassemble toutes sortes d'informations concrètes dans les domaines juridiques, sociaux et administratifs et touchant à cinq thèmes: vivre ensemble, sexualité, travail – chômage – maternité, difficultés dans le couple et violence domestique. Il sera complété régulièrement et peut être consulté sur www.familles-fribourg.ch



Santé et social

Actualités de la DSAS

Lancement du Plan cantonal d'action alcool

Le **6 novembre 2009** a eu lieu la première journée réseau du Plan cantonal d'action alcool. Ce plan vise une meilleure collaboration entre les différents partenaires concernés par le problème de l'abus d'alcool dans le canton de Fribourg. A l'occasion de cette journée réseau se sont réunies plus d'une soixantaine de personnes issues des milieux politique, associatif, médical, policier, judiciaire et festif.

Prix du Social 2009

L'Association «Le Square» de Marly est lauréate du Prix du social 2009. Un

montant de 10 000 francs lui a été remis par la conseillère d'Etat Anne-Claude Demierre, à l'occasion de la fête de la St-Nicolas de Marly, le **8 décembre 2009**. Une récompense qui salue son engagement dans le domaine du social, en particulier auprès des jeunes.

La fumée bannie de tous les lieux fermés accessibles au public

A partir du **1er janvier 2010**, la fumée est bannie de tous les lieux fermés accessibles au public. La possibilité de mettre en place des fumoirs reste néanmoins ouverte.

Plus d'informations:

www.admin.fr.ch/dsas

Assises du social 2010

Les prochaines Assises du social auront lieu le **16 avril 2010** à Grangeneuve. Elles traiteront du thème: «La participation: un impératif pour la cohésion sociale». Les Assises du social se tiennent tous les deux ans. Partant de l'analyse d'un problème «social» à l'échelle du canton, elles visent à être un espace public d'expression, de discussion et, in fine, un espace d'initiation d'actions englobant la Cité.



Les Assises du social
Die Konferenz für Sozialfragen

« Senior+ veut valoriser la vie et les compétences des seniors »

La Direction de la santé et des affaires sociales a entamé une large réflexion sur la politique cantonale en faveur des personnes âgées. Lancé le 18 septembre dernier, le projet « Senior+ » vise deux objectifs majeurs à l'horizon 2013 : l'adoption d'une loi cadre cantonale et l'élaboration d'un programme de collaboration multisectoriel et interdirectionnel. Si les représentants de l'Etat, des communes, des districts et de l'économie forment le comité de pilotage, tous les partenaires concernés par la réalité des seniors sont invités à donner des impulsions au projet. Entretien croisé avec Michel Blum et Judith Camenzind, chefs de projet de « Senior+ » au sein du Service de la prévoyance sociale.



Dans quel cadre général a démarré « Senior+ » ?

Michel Blum: La nouvelle Constitution cantonale votée en 2004 légitime le projet. Trois articles en particulier donnent le mandat à l'Etat de prendre en compte de manière plus complète les seniors, en renforçant notamment la compréhension et la solidarité entre les générations ainsi qu'en garantissant à toute personne un accès aux soins de qualité égale. L'article 35 est même plus explicite. Il dit: « Les personnes âgées ont droit à la participation, à l'autonomie, à la qualité de vie et au respect de leur personnalité ». Plusieurs décisions prises ces dernières années par le Grand Conseil et le Conseil d'Etat ont permis le lancement de « Senior+ » le 18 septembre dernier.

Quels sont les objectifs du projet ?

Michel Blum: « Senior+ » vise l'élaboration puis l'approbation par le Conseil d'Etat d'une politique cantonale en faveur des seniors. Cette politique doit répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées ainsi qu'aux nouvelles réalités démographiques de la société fribourgeoise.

Mais concrètement, sur quoi va déboucher ce projet ?

Michel Blum: Nous poursuivons un double objectif: en premier lieu, aboutir à une loi cantonale à soumettre au Grand Conseil contenant les grands axes de la nouvelle politique en faveur des personnes âgées, en second lieu, élaborer un programme interdirectionnel et multisectoriel qui soit compatible avec cette nouvelle politique. Il s'agira alors

d'obtenir l'adhésion sur le contenu de « Senior+ » des principaux milieux concernés tels que les directions de l'Etat, les communes, les prestataires de services et autres organisations. Evidemment, l'enjeu central sera de trouver un consensus sur la question de la répartition des compétences et sur celle du financement.

Quels seront les thèmes traités par « Senior+ » ?

Judith Camenzind: Cinq dossiers importants, définis dans la Stratégie du Conseil fédéral en matière de politique de la vieillesse, vont structurer nos réflexions. Il s'agit de thématiques multiples qui englobent les différentes dimensions de la vie des seniors comme la santé et les soins, le logement et la mobilité, le travail et la transition vers la retraite, la situation économique des rentiers ainsi que leur engagement et leur participation sociale. De manière plus large, les défis démographiques qui nous attendent ne sont pas anodins. La population des plus de 65 ans va croître de manière significative ces 20 prochaines années. C'est donc à un changement progressif et multifactoriel de notre société que nous devons faire face. Concernant la personne âgée, il faut donc nous projeter vers l'avenir en anticipant ses besoins et en repensant son intégration dans la société. « Senior+ » est donc un projet évolutif et dynamique, qui doit être capable de s'adapter aux changements de demain.

Pouvez-vous tirer le portrait de ce senior de demain ?

Judith Camenzind: Il s'agira d'une personne en meilleure santé, plus active, avec une disponibilité accrue pour la société ou encore avec un réseau social davantage orienté vers les amis qu'il ne l'est actuellement. La valorisation des compétences et des ressources des personnes âgées constituera donc un axe de travail structurant pour concevoir cette nouvelle politique.

Comment vous êtes-vous organisés pour mettre en œuvre ce projet ?

Michel Blum: Le comité de pilotage, lieu du débat politique, approuve les jalons intermédiaires du projet. Au terme du processus, il transmettra le concept au Conseil d'Etat. Le comité du programme est responsable de l'avancement du projet. Il émet notamment les propositions et recommandations au comité de pilotage. La direction du programme planifie et conduit le processus. Enfin, le groupe de travail, qui a la responsabilité du contenu, élabore le concept cantonal. Ce groupe joue également le rôle de courroie de transmission entre le comité de pilotage et la plate-forme consultative.

Quelle est la fonction de cette plate-forme consultative ?

Judith Camenzind: « Senior+ » repose sur un modèle participatif pour enrichir son contenu. Il y a une vraie volonté d'intégrer l'ensemble des partenaires concernés par la problématique pour créer, développer et implémenter « Senior+ ». Autant dans les thèmes de la santé, de l'intégration sociale, des infrastructures, du domaine du travail et de la transition vers la retraite que de la situation économique des rentiers, les différents acteurs impliqués vont travailler ensemble. Leur mission est claire: faire un état des lieux dans chaque secteur, évaluer les besoins et faire des propositions concrètes au groupe de travail.